

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

convention sur les armes à sous-munitions Question écrite n° 121723

Texte de la question

Mme Marisol Touraine interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les négociations actuellement en cours susceptibles de remettre en cause les avancées obtenues lors de la signature en décembre 2008 de la convention d'Oslo d'interdiction des bombes à sous-munitions. L'adoption du nouveau protocole n° 6 sur les armes à sous-munitions (ASM) dans le cadre de la convention sur certaines armes classiques (CCAC) viendrait en effet dénaturer sensiblement les avancées obtenues par la convention d'Oslo, en autorisant et facilitant l'utilisation des ASM interdites par cette même convention. De fait, l'ensemble des armes à sous-munitions utilisées au cours des récents conflits, et aux effets absolument désastreux sur les populations civiles, échapperaient désormais à l'interdiction grâce à ce protocole. La France doit affirmer de façon claire son opposition à toute dénaturation de la convention d'Oslo et permettre ainsi aux pays ayant été victimes de conflits de ne pas continuer à en subir les conséquences meurtrières plusieurs années après. Elle entend donc lui demander quelles positions il entend défendre dans le cadre de la conférence d'examen de la CCAC qui s'ouvre le 14 novembre 2011.

Texte de la réponse

La France est très attachée à la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions et à son universalisation. Elle l'a montré en renoncant à l'emploi de telles armes avant même la conclusion de la négociation de ce texte, en devenant l'un des premiers États signataires, le 3 décembre 2008 à Oslo, puis l'un des trentepremiers pays à le ratifier, permettant ainsi son entrée en vigueur. Elle a par ailleurs multiplié les démarches pour inciter les États qui n'y sont pas encore parties à adhérer à cette convention. Les dommages causés par ces armes sont en effet inacceptables. Aucune considération de défense ou de sécurité ne saurait justifier la multiplication des sousmunitions non explosées qui continuent de blesser et de tuer plusieurs années après la fin des conflits et empêchent le retour des populations dans les zones affectées. Aujourd'hui, les neuf dixièmes des armes à sousmunitions dans le monde sont détenus par des pays qui refusent explicitement de signer la convention d'Oslo. Puisque les efforts diplomatiques n'ont pas donné tous les résultats escomptés, la France a participé, avec plusieurs partenaires européens signataires de la convention d'Oslo, à la négociation d'un protocole qui aurait permis d'imposer des restrictions supplémentaires. La France a toujours exigé que ce projet de protocole, sans être identique à la convention d'Oslo, soit pleinement compatible avec cette dernière. Elle y a veillé attentivement durant les débats. Il n'a pas été possible de parvenir à un accord lors des dernières négociations sur ce protocole, certains États, dont le Costa Rica, ayant choisi d'en bloquer l'adoption. La, France va bien sûr poursuivre ses efforts afin de susciter une prise de conscience parmi les États producteurs de bombes à sousmunitions et rechercher l'universalisation de la convention d'Oslo.

Données clés

Auteur: Mme Marisol Touraine

Circonscription: Indre-et-Loire (3e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE121723

Numéro de la question : 121723 Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11715 **Réponse publiée le :** 10 janvier 2012, page 240